

Agiter les cellules grises : les enjeux de l'école en prison

Présentation du dossier

Daniel BEAUVAIS
Ingénieur d'études, INS HEA

Cécile RAMBOURG
Enseignant chercheur, CIRAP-ENAP

« Dans le milieu carcéral, où toute possibilité de liberté de circulation est impossible, il est nécessaire de trouver des moyens pour échapper à la grisaille du quotidien. Durant les 17 années que j'ai passées « derrière les barreaux », j'ai toujours essayé, sous une forme ou sous une autre, de créer une brèche qui me permettait d'accéder à d'autres mondes que celui du quotidien. Je me souviens notamment de ce que j'appelais un « voyage dans le temps ». L'idée était toute simple : elle consistait à me procurer auprès de la bibliothèque, notamment, des livres sur un thème donné, par exemple l'Antiquité égyptienne. Ainsi, muni de plusieurs livres, je me payais le « luxe » de rester en cellule plusieurs jours de suite, dédaignant l'heure de promenade quotidienne au profit de cet immense monde qui s'ouvrait à moi. Je me plaçai en quelque sorte « hors les murs de la prison ». Le voyage dans le temps ou dans une liberté de penser, de se penser, c'était aussi l'école. Au-delà de l'enseignement, avec l'enseignement sur place, le plus important – tout au moins pour moi – est le lien humain développé au fil des cours avec l'intervenant. Des rapports se nouent petit à petit entre l'enseignant et le détenu. Il est très rare que le cours reste purement dogmatique. Une relation de confiance s'instaure petit à petit et de simples rapports humains s'établissent. Cela peut sembler banal, mais dans le milieu de la prison, on finit par oublier ce qu'est un rapport humain. En effet, les personnes qu'on côtoie principalement sont nos co-détenus et les gardiens. Ces derniers sont là pour nous surveiller et éviter qu'on leur fausse compagnie... »

Ces mots permettent d'entrevoir ce que l'enseignement en prison peut représenter pour ceux qui sont détenus, le symptôme d'une institution *totale*, mais aussi le signe d'une institution qui s'ouvre, la jouissance de la connaissance, mais aussi l'alibi du savoir pour pouvoir *sortir* d'une condition recluse, rencontrer l'autre et dépasser la *carcéralisation* des relations. Ces mots retraçant un itinéraire singulier vers la connaissance et la liberté de penser, nous invitent, au fond, à nous interroger sur la place de l'école et de l'enseignement dans une institution aussi particulière que la prison, sur le rôle de chaque enseignant dans le contexte carcéral au regard des spécificités d'élèves particuliers, ainsi que sur l'expérience et le vécu de ces derniers. Ce sont précisément ces questions qui bordent la structure de ce dossier et qui fondent les réflexions et actions menées au sein de l'INS HEA, institut qui assure la formation des enseignants nouvellement nommés en milieu carcéral, en partenariat étroit avec le bureau du travail, de la formation et de l'emploi de la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) et plus précisément avec la responsable de l'enseignement et son adjoint. Dans la continuité des missions assurées par les centres nationaux (Cnefei et Cnefases), chaque année des enseignants (professeurs des écoles spécialisés ou non, professeurs de lycée et de collège) participent à deux semaines de formation. Auparavant, ils auront assisté à une session à l'École nationale de l'Administration pénitentiaire (ENAP) à Agen. Cette formation dans sa globalité a pour principal objectif de permettre aux enseignants une adaptation à leur emploi, une connaissance de leur contexte d'exercice et la présentation de démarches et d'outils pédagogiques, notamment ceux développés par les centres nationaux. L'Institut participe également à des projets et des colloques internationaux envisageant la question de l'éducation en prison. Actuellement, il est engagé dans un partenariat avec les services éducatifs en milieu carcéral provincial de la commission scolaire de la Rivière-du-Nord (Québec) dans le prolongement duquel a été déposé un projet visant le développement d'un réseau de professionnels, ainsi que la construction d'un corpus de ressources.

Le dossier proposé illustre par la diversité et la complémentarité de ses contributeurs, professionnels et enseignants chercheurs, l'approche retenue par l'Institut dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions concernant l'éducation des publics sous main de justice. Cette approche privilégie l'articulation entre la recherche et la formation, combinant ou associant dans les formations, dans les projets, dans la recherche, les interventions et participations de chercheurs et de professionnels.

La première partie de ce dossier est consacrée à une approche historique et critique portant sur l'évolution de la place de l'école au sein de l'institution pénitentiaire et sa concrétisation aux niveaux national et local. **Michel Febrer** ouvre cette partie par un texte socio-historique qui retrace l'histoire des premiers instituteurs exerçant en prison, arrivés en ces lieux à l'occasion d'un projet de rénovation des prisons. La place des enseignants en prison s'est progressivement affirmée en même temps que leur rôle se précisait. À la différence d'autres pays, les enseignants sont restés attachés à leur administration d'origine, ils restent soumis à leur hiérarchie, même si, comme le souligne Michel Febrer, se pose la question de leur soumission à l'autorité de leur lieu d'exercice. Leur palette d'intervention est large, donnant un sens particulier au

vocable « éducation », ils innovent dans leurs pratiques quotidiennes, n'étant pas formés pour ce type de publics. Parallèlement, un service de l'enseignement en prison se structure, la formation de ces professionnels se met en place. **Jean-Pierre Laurent** revient dans son article sur ce qui fonde et structure l'école en prison depuis plus de 20 ans, sur fond de partenariat entre l'Administration pénitentiaire et l'Éducation nationale. Les Unités pédagogiques régionales (UPR) créées en 1995 s'appuient sur un dispositif à « double commande » qui est symbolisé par la présence à la direction de l'administration pénitentiaire d'un responsable de l'enseignement et de son adjoint, personnels détachés de l'Éducation nationale et dans les directions interrégionales des services pénitentiaires d'une UPR pilotée par un personnel de direction de l'Éducation nationale, placé sous l'autorité du recteur de l'académie du siège de la direction interrégionale pénitentiaire.

À cette structuration correspond une construction de l'action pédagogique elle-même qui s'origine sans le pré repérage et le repérage de l'illettrisme et trouve son aboutissement dans la tenue de commissions régionales de suivi interministérielles permettant une lisibilité des actions mises en place et des résultats obtenus. Des axes forts sont envisagés, ciblant les populations les plus fragiles notamment les publics illettrés, les mineurs aussi. L'article de **Philippe Scholasch** illustre la complexité des missions menées par une Unité pédagogique régionale, celle de Lille. Certains axes sont mis ici en exergue, notamment la mise en synergie des compétences des enseignants, le développement de formations, d'outils pédagogiques et d'espaces de travail collaboratifs au service d'enseignants par définition isolés. Les publics visés sont principalement les mineurs, notamment dans la construction de leur projet personnel de formation, mais aussi les majeurs dans la possibilité de valider le Certificat de formation générale (CFG) ou le Diplôme initial de langue française (DILF).

La deuxième partie de ce dossier précise la spécificité du contexte dans lequel se déploie l'enseignement, en soulignant les caractéristiques de l'institution pénitentiaire et celles des publics reclus. **Corinne Rostaing** analyse le cadre contraignant de la prison sur l'organisation de la vie carcérale et les individus. L'importance accordée aux caractères stigmatisés, déconsidérés et déclassés de la population carcérale permet de décentrer le regard de l'observateur pour passer des individus (responsables et coupables) au contexte carcéral, pénal et donc plus généralement social. Cette analyse prépare ainsi à la compréhension des phénomènes et des difficultés d'apprentissage des personnes détenues. Elle permet également de comprendre l'importance (mais aussi les limites) des activités en détention et, par elles, des rencontres susceptibles d'arracher la personne détenue à son statut de détenu. Faisant ainsi écho au témoignage rapporté en préambule de cette présentation et à la (con)quête de dignité qui traverse la participation des détenus aux activités et enseignement en détention, l'analyse de C. Rostaing laisse ensuite la place à celle de **Sabine Chéné** qui pose des repères généraux sur la population carcérale, sur les psychopathologies repérées chez les personnes détenues et réintroduit la notion de *choc carcéral* pour penser le vécu de l'incarcération. En redonnant de l'importance aux parcours et aux subjectivités des individus, sans négliger le poids du réel de la prison, cette approche replace l'intervention des praticiens en détention dans

sa complexité et invite chacun à prendre en considération la singularité du sujet incarcéré et la particularité de l'environnement pour construire son action.

La troisième partie de ce dossier propose une focale sur le public des mineurs incarcérés et les structures qui les accueillent. Le texte d'**Élise et de Jean-Jacques Yvorel** inaugure cette partie par un rappel de la genèse et des évolutions de *l'Internat approprié*. Ce détour historique permet de mettre au jour le souci permanent de l'éducation des mineurs incarcérés. Mais il montre également les contradictions entre des obligations de moyens et de résultats, notamment s'agissant de la formation des *éducateurs-enseignants*. En proposant une analyse critique de ces institutions pour mineurs et de leurs logiques conflictuelles, Élise et Jean-Jacques Yvorel préparent ainsi à la compréhension des rationalités qui traversent les établissements pour mineurs actuels et la lecture du texte de **Francis Bailleau, Nathalie Gourmelon et Philippe Milburn**. Ces derniers tentent de saisir, au sein des EPM, les répartitions entre l'Administration pénitentiaire, l'Éducation nationale et la Protection judiciaire de la jeunesse et d'éclairer la place prépondérante de l'enseignement dans ces établissements. Cependant, en écho à l'analyse précédente d'É. et J.-J. Yvorel sur l'internat approprié, l'analyse de F. Bailleau, N. Gourmelon et P. Milburn dégage les facteurs qui perturbent le cours idéal de l'enseignement et du positionnement des « *pédagogues* » et éclaire la réalité plus contrastée des EPM traversés par des logiques différentes. Les conflits ne sont pas le seul fait des logiques institutionnelles et politiques, elles sont aussi liées aux acteurs eux-mêmes. Ainsi, le texte de **Laurent Solini et Charles Basson** insiste sur les valeurs éducatives au fondement des EPM, mais montre également le détournement du *projet éducatif* par les mineurs incarcérés. Plus précisément, il montre que les usages institutionnels de certains enseignements pour faire incorporer des dispositions socialisatrices aux mineurs, entrent en tension avec les usages des mineurs qui s'approprient les espaces et reconfigurent les pratiques autour de valeurs individuelles et narcissiques, productrices et reproductrices de ségrégation.

Enfin, la dernière partie de ce dossier précise davantage le regard et plonge dans la pédagogie à travers la mise en perspective de quatre domaines d'enseignement. Deux articles apportent un éclairage sur le public prioritaire de l'enseignement en prison. **Françoise Leclerc du Sablon** nous livre quelques extraits des carnets de sa riche expérience professionnelle. Elle revient sur le choc de l'incarcération et ses implications dans les apprentissages. Elle nous renvoie à une dimension humaine de l'illettrisme au travers de situations pédagogiques où les élèves découvrent, recouvrent la parole. Ensuite, **Laurence Cavieux**, à la lumière de sa pratique d'enseignante spécialisée mais aussi de formatrice à l'université, précise les profils des personnes analphabètes, adultes avant tout qui ne se réduisent pas à leurs difficultés. Elle envisage la question des prises en charge, de l'environnement favorable à mettre en place et pointe le déficit de formation des enseignants en ce domaine.

Romuald Josserand et Jérôme Fatet reviennent sur la question du temps, une des caractéristiques de l'institution *totale* décrite par Goffman et notamment sur le changement de temporalité. Le temps qui s'altère, se déforme, s'allonge ou

s'annihile. Le temps est travaillé ici dans les sciences expérimentales. Comment l'enseignant peut-il envisager dans son enseignement de reconstruire le temps, de ré-inscrire les apprenants dans une linéarité, dans une continuité d'apprentissage, qui, par les chemins de la connaissance renvoie à la construction d'un projet de formation, d'un projet de réinsertion.

Didier Séguillon et **Éric Marchetti** analysent la spécificité des Activités physiques et sportives (APS) en milieu carcéral, espace récréatif, au service d'une paix sociale mais qui exclut la dimension éducative qui viserait ainsi des compétences aidant à l'insertion ou à la réinsertion. Au final, les activités physiques ne sont pas dispensées par des professeurs de l'Éducation nationale, ce qui représente une exception dans l'enseignement des disciplines scolaires. Face à cette situation et au déconditionnement physique, à l'injonction virile citée par Laurent Solini et Charles Basson, les auteurs exposent certaines activités qui permettent de repenser les APS, de leur donner du sens en ayant soin de séparer les activités liées à l'éducation physique et celles renvoyant au sport. La place d'enseignants pourrait être alors pensée dans le cadre d'un partenariat avec l'Administration pénitentiaire, qui envisagerait de donner une dimension plus éducative au sport tel qu'il est actuellement proposé en prison.

Pour conclure, le texte de **Fanny Salane** se centre sur l'expérience de personnes détenues elles-mêmes et, plus précisément, sur leur rapport avec l'enseignement supérieur. Souvent à la marge et marginal, ce type d'enseignement se révèle un analyseur fertile des enjeux identitaires autour du statut de détenu. Dans un contexte dont C. Rostaing a montré le caractère enveloppant, dépersonnalisant et stigmatisant, F. Salane repère trois modes d'entrée dans les études et d'affiliation au monde étudiant qui rompent plus ou moins avec le parcours antérieur de la personne détenue. Repérant comment les études en prison s'insèrent dans un parcours de vie, cet article permet aussi de saisir le sens que leur donnent les détenus.

